



MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'EXTENSION DE LA PROPHYLAXIE PRE-EXPOSITION AU VIH

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Activité n°197

I. CONTEXTE

La prophylaxie pré-exposition (PrEP) au VIH consiste à prendre des antirétroviraux (ARV) avant une prise de risque d'exposition au virus dans le but d'empêcher l'acquisition de l'infection virale. C'est une stratégie de prévention de la transmission du VIH à laquelle les personnes séronégatives pour le VIH peuvent recourir dans le but de réduire leur risque de contracter le virus. Elle participe à la réduction du nombre des nouvelles infections chez les personnes fortement exposées et à atteindre les objectifs mondiaux (95-95-95) de la riposte au VIH dans les pays.

Depuis septembre 2015, l'OMS a recommandé de faire bénéficier les personnes présentant un risque substantiel d'infection par le VIH tels que les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (HSH), les professionnels du sexe (PS) ou encore les partenaires hétérosexuels séro-différents, de la PrEP comme un choix de prévention supplémentaire, dans le cadre d'une approche de prévention combinée. De plus, la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021- 2026 lancée par l'ONUSIDA a recommandé également la mise en œuvre rapide de l'utilisation de la PrEP pour les HSH et les PS en vue de réduire le nombre de nouvelles infections.

Le Maroc est le premier pays de la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à avoir mis en place un programme d'accès à la PrEP. D'abord, par une expérience pilote de la PrEP en 2017-2019 lancée à la suite d'une étude d'acceptabilité qui a montré l'existence d'une forte demande de la PrEP de la part des HSH. Cette expérience avait débuté dans 3 Cliniques de la Santé Sexuelle et Reproductive (CSSR) de l'Association de Lutte Contre le Sida (ALCS): Casablanca et Marrakech pour les HSH, Agadir pour les HSH et les PS.

L'expérience a été consolidée dans le cadre d'un projet d'extension progressive de la PrEP avec l'ALCS sur une période de trois ans, conformément au Plan Stratégique National de Lutte contre le Sida (PSN) 2020-2023. Actuellement, la dispensation de la PrEP s'effectue dans 8 cliniques de santé sexuelle et reproductive de l'ALCS. Et en 2022, l'association a étendu ce service aux CSSR de Nador, Safi et Tanger et prévoyait de dispenser la PrEP à 800 nouveaux HSH et 400 nouvelles TS.

Une évaluation de l'expérience PrEP au Maroc a été menée en 2022 et a conclu au besoin d'extension de la PrEP aux autres ONG. Le PSN de lutte contre le sida projette d'augmenter la couverture à 1350 bénéficiaires HSH et PS en 2022, notamment dans les sites à prévalence élevée. Or, seuls 61% de cet objectif a été atteint.

Ainsi, afin de parvenir à l'intégration généralisée de la PrEP dans le paquet de services de prévention combinée offerts aux populations clés, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies lance cette consultation afin d'élaborer le protocole d'extension de la PrEP précisant les étapes à suivre et ce selon les recommandations de l'évaluation de la PrEP.

II. OBJECTIFS

1- Objectif général

Appuyer l'élaboration du protocole d'extension de la PrEP au niveau communautaire et dans les Etablissements de Soins de Santé Primaires (ESSP).

2- Objectifs spécifiques

- Adapter les plans d'extension de la PrEP selon les zones de hot spots et les ressources disponibles.
- Décliner le plan d'extension de la PrEP par entité de mise en œuvre (ONG, ESSP)

III. TÂCHES À RÉALISER PAR LA CONSULTANTE

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage composé de la DELM (DMT, PNLs, UGFM), DHSA, ONGs thématiques VIH, représentant des PVVIH, OMS, ONUSIDA pour mettre en œuvre les activités suivantes :

- **Activité 1** : élaborer une note méthodologique.
- **Activité 2** : Elaborer le cadre d'implémentation de la PrEP pour chaque intervenant au niveau des hot spot pour l'ALCS, ASCS, AMPF, OPALS et les ESSP :
 - 1- Approche à suivre.
 - 2- Gestion des produits, dispensation et services cliniques (Ressources humaines, Gestions des produits...)
 - 3- Soutien à l'observance et à la rétention.
 - 4- Procédure de relance.
 - 5- Coût des prestations.
 - 6- Suivi et évaluation.
- **Activité 3** : Décliner le plan d'extension de la PrEP par entité de mise en œuvre.
- **Activité 4** : Animer un atelier de présentation et de discussion du plan d'extension de la PrEP avec les parties prenantes. **Activité 5** : Finaliser et soumettre le protocole du plan d'extension de la PrEP.

IV. LIVRABLES

Livrable 1 : Note méthodologique.

Livrable 2 : Draft du cadre d'implémentation et du plan d'extension de la PrEP décliné par entité de mise en œuvre.

Livrable 3 : Rapport de l'atelier de présentation/discussion.

Livrable 5 : Version finale du protocole d'extension de la PrEP décliné par entité de mise en œuvre.

V. DÉROULEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Le consultant sera recruté pour une durée totale de 15 jours sur la période Octobre-Décembre 2023, répartis comme suit :

Activités	Nombre de jours
Elaboration de la note méthodologique	3
Elaboration du cadre d'implémentation et du plan d'extension de la PrEP décliné par entité de mise en œuvre	7
Préparation, animation et rapport de l'atelier	2
Finalisation du protocole d'extension de la PrEP	3

VI. PROFIL DU CONSULTANT

A ce titre le profil du consultant désignée est le suivant :

- Expérience professionnelle en planification et gestion des projets communautaires dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida ;
- Très bonnes connaissances en matière de l'infection à VIH ;
- Très bonnes connaissances de la PrEP ;
- Expérience dans la conduite de revues des programmes ;
- Connaissance du contexte marocain ;
- Maîtrise du français et très bonne capacité de rédaction et d'animation ;
- Très bonnes capacités de rédaction et de synthèse ;
- Maîtrise de la langue Française (oral et écrit).

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT :

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIÈCES À FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 11 Octobre 2023 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : f.gomri@programmefondsmondial.ma ; programmesida@gmail.com, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Mise en œuvre du protocole d'extension de la prophylaxie pre-exposition au VIH.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.